

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2022**

**Le seize février deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.**

**Date de convocation : 10 février 2022**

**Nombre de conseillers : 15**

**Nombre de présents : 12**

**Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3**

**Nombre de votants : 15**

**Etaient présents :**

**M. Yvan DUMONTEUIL, Maire,**

**M. Max GADRAT, Mme Françoise CAMUT, M. Jean-Daniel DEBART, Mme Florence ROSSIGNOL-XANS, Adjoints,**

**Mme Christiane FAVARETTO, Mme Valérie GUILLOT, M. Marc LUCAS, M. Pierre STACHOWICZ, M. Patrick ROSSIGNOL, M. Yoann SABRE, Mme Brigitte TRIBAUDEAU, Conseillers municipaux.**

**Absents excusés :**

**M. Jonathan DEBAUD ayant donné pouvoir à M. Yvan DUMONTEUIL**

**Mme Laure SAINTE-LUCE ayant donné pouvoir à Mme Brigitte TRIBAUDEAU**

**Mme Céline SERVANT ayant donné pouvoir à Mme Florence ROSSIGNOL-XANS**

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.**

**M. Yoann SABRE est désigné secrétaire de séance.**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2022, et en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés

### **Autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2022**

Monsieur le Maire appelle le Conseil Municipal à autoriser l'engagement des dépenses d'investissement suivantes, avant le vote du budget communal 2022 :

Réfection des tableaux électriques de l'école et des locaux associés (tennis/football):

J THERM : 28 361,68 € TTC

Opération 12 (école) - article 21312

Marché de voirie quadriennal / Unités de publication emarchéspublics.com :

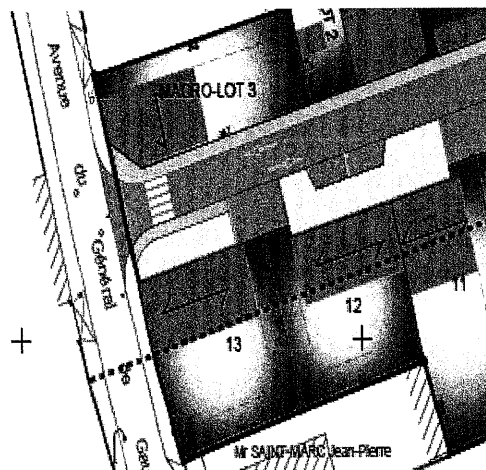
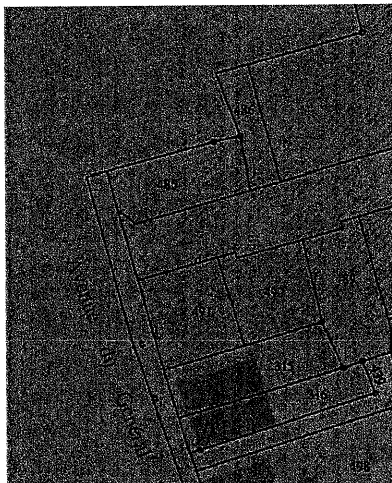
DEMATIS : 918 € TTC

## Opération 14 (voirie) – article 2115

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité de ses membres présents et représentés M. le Maire à engager ces dépenses avant le vote du budget 2022.

### Achat des lots 3 et 13 du lotissement Les Jardins d'Iris

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 18 mai 2021, le Conseil Municipal avait posé des options d'achats sur le lot n° 13 et le macro lot n°3 du lotissement Les Jardins d'Iris, dans le cadre de divers projets communaux à vocation commerciale ou médicale.



Depuis, pour assoir la faisabilité des projets, des échanges et des négociations ont été menées avec l'Architecte des Bâtiments de France, le promoteur et le commerçant susceptible d'implanter un commerce de type épicerie /multiple rural.

Le Bureau municipal, réuni le 8 février 2022, a validé le principe de l'acquisition de ces deux lots, l'un pour implanter le commerce, le second pour créer un parking où pourront aussi se placer les commerces ambulants hebdomadaires, dans l'attente d'une autre utilisation de ce terrain viabilisé (installation d'un autre commerce ou service, revente éventuelle...)

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- L'achat de ces terrains :
  - o Lot n° 13, cadastré ZH 491, 383 m2, pour un montant de 83 000 €
  - o Lot n° 3, cadastré ZH 487, 340 m2, pour un montant de 69 650 €

Il est précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune

- S'engage à inscrire ces acquisitions au budget 2022
- Autorise M. le Maire à signer tout acte relatif à ces transactions

M. Debart propose de renommer le lotissement Les Jardins d'Iris afin de mettre ce nom, choisi par le lotisseur, en phase avec la voie traversante, dénommée Avenue de l'Europe par le Conseil Municipal. Il est convenu de laisser en l'état dans la mesure où les adresses postales seront

délivrées en tenant compte du nom de la rue, et se substitueront à terme d'elles-mêmes au nom du lotissement.

### **Loyer du logement « des écoles » à louer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022**

Un logement dit « des écoles », sis, 1 avenue du Général de Gaulle, et libéré en 2021, a été refait à neuf et sera disponible à la location à compter du 15 mars 2022.

Le Bureau municipal, réuni le 8 février 2022, a proposé de fixer le loyer de ce logement de type T4 à 750 € par mois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le loyer de ce logement à 750 € mensuels.

### **Nomination d'un référent laïcité**

En amont de la séance de ce jour, le Conseil Municipal a pris connaissance du courrier en date du 6 janvier 2022 par lequel Mme la Préfète de la Gironde rappelle les termes de la Loi du 24 août 2021 « confortant le respect des principes de la République » et l'obligation de nommer un référent laïcité, disposant d'une mission d'information, d'accompagnement des agents publics et de médiation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme, par un vote à main levée et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, M. Jean-Daniel Debart, adjoint au Maire, référent laïcité pour la Commune de Saint Sulpice de Faleyrens

### **Point sur les Commissions**

#### **Finances**

La trésorerie à ce jour s'élève à 613 510,53 €.

#### **Personnel**

M. le Maire confirme que le document unique et les registres de santé et sécurité au travail ont été présentés aux agents communaux le 26 janvier. Le règlement intérieur est en cours de rédaction. Ces deux dossiers sont suivis par M. Yoann Sabre.

M. Frédéric Letendu a été nommé fonctionnaire stagiaire le 1<sup>er</sup> février 2022.

Une synthèse du Rapport Social Unique a été communiquée au Conseil Municipal.

#### **Communication/Jeunesse/Culture :**

Monsieur Debart indique qu'il transmettra le prochain bulletin communal à la commission de relecture d'ici la fin de la semaine.

L'opération « prim'o vélo » initiée par la CDC a été relayée sur Facebook.

M. Sabre déplore qu'il n'y ait pas de critères d'éligibilité (notamment, conditions de ressources) à cette opération portée par une collectivité territoriale et donc pas par une loterie de type française des Jeux. M. Debart expose les motifs qui ont conduit le Conseil communautaire à opter pour un choix par tirage au sort.

M. le Maire présente le calendrier des animations élaborée par la CDC du Grand Saint-Emilionnais.

Un point est fait sur l'application Intramuros, cofinancée par l'AMG 33, et qui pourrait être utilisée dans le cadre du plan communal de sauvegarde (PCS).

La question des boîtes à livres est aussi abordée : l'une, confectionnée par les services techniques, sera installée devant les locaux associatifs de la Croix Fourche et son réassortiment sera géré par les bénévoles de la médiathèque et des élus volontaires. L'installation d'une seconde boîte à livres sera conditionnée par le bilan du fonctionnement de la première.

### **Urbanisme**

Mme Rossignol-Xans indique que sa commission s'est réunie le 15 février pour étudier les dossiers en cours : un lot est encore disponible au sein du lotissement Les Fougères ; les demandes de permis de construire arrivent régulièrement pour le lotissement Les jardins d'Iris.

Suite au retard pris sur la pose de la charpente du tennis couvert, une visioconférence aura lieu le 17 février avec le maître d'œuvre, les entreprises et les partenaires associés.

M. le Maire a consenti un dernier délai, jusqu'au 25 février 2022, dans le cadre de l'arrêté de péril imminent en cours. Ensuite, il chargera M. Sabre de se mettre en rapport avec le Tribunal Judiciaire de Libourne pour obtenir appui et conseils afin de finaliser cette affaire. Force est de constater qu'à ce jour, aucune des nuisances générées par le propriétaire indélicat concerné n'ont été levées.

Mme Rossignol-Xans précise que, lors de la réunion du 20 janvier relative à la révision du PLUi, les élus ont été informés que le bureau d'études TADD a été retenu pour suivre cette opération.

M. le Maire et M. Lucas ont récemment assisté à une réunion relative à la signalétique des châteaux. M. Lucas précise que, d'une façon globale, la signalétique sur la Commune de St Sulpice de Faleyrens est conforme à la réglementation, à quelques exceptions près. Le principe financier est que les propriétaires prennent à leur charge les lattes (sans logos) et la Commune, les poteaux.

Le 22 février, M. le Maire et Mme Rossignol-Xans recevront un technicien du Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre du projet de Pôle artistique.

### **Voirie/Réseaux**

M. Gadrat expose que l'entreprise Suez est en train de remplacer les compteurs et raccordements d'eau le long de la rue de la Dordogne, en anticipant sur les travaux de réfection

de voirie prévue par la Commune. Cette société doit aussi intervenir pour réparer les trappes de tout à l'égout mal scellées, le long de l'avenue du général de Gaulle.

Le parking du skate-park sera prochainement tracé.

Il indique qu'il projette de relancer le travail sur la signalétique communale. M. Lucas suggère d'attendre les conclusions des réunions en cours, car il est question de placer les lattes par ordre alphabétique.

Les offres dans le cadre du marché de voirie quadriennal de voirie seront accessibles à compter du 18 février.

M. Stachowicz interroge M. Gadrat sur le projet d'installer un portillon au niveau du petit stade. La solution est encore à l'étude.

### **Bâtiments**

M. Gadrat expose que le logement « de l'école » pourra être loué à compter du 15 mars, que l'entreprise Penchaud a été relancée pour la toiture du logement de la Garotte et le cabinet médical.

Il informe ses collègues d'un problème d'installation des stores de la cantine, enfin électrifiés, mais qui empêchent le bon fonctionnement des vasistas.

Le terrain de pétanque est terminé, chappe pour le chalet comprise, et l'accès aux véhicules est protégé par une pierre. M. le Maire précise qu'il a acheté deux bornes à déjections canines pour essayer de protéger ce terrain ainsi qu'un autre espace public communal.

### **Ecole**

Monsieur Debart, après avoir pris l'avis de enseignants et celui de ses collègues élus, conclue que la pose de capteurs de CO2 ne s'impose à pas à ce jour.

Le protocole sanitaire est assoupli, avec notamment la possibilité de mélanger les enfants de classes différentes à la cantine. 60 à 70 % des élèves du groupe scolaire ont été touchés par la Covid, mais aucune forme grave n'a été déclarée.

Le Conseil d'école aura lieu le 3 mars.

M. Lucas rappelle qu'il y aura une coupure d'électricité le 21 février au niveau de la plaine des sports, et donc de l'école, dans le cadre des travaux de mise aux normes des compteurs électriques.

Par ailleurs, des échanges sont actuellement en cours avec Coriolis et Orange pour raccorder la fibre à l'école, la médiathèque et la mairie.

### **Vie associative – Fêtes et cérémonies**

Monsieur Stachowicz indique que les dossiers de demandes de subvention remplis par les associations sont en cours de dépôt à la mairie. Il précise que la Boule du Menhir enregistre 30 adhésions à ce jour.

M. le Maire confirme qu'il a annulé le repas des aînés du 13 mars et suggère de prévoir éventuellement une manifestation champêtre aux beaux jours.

### **Sport**

M. le Maire fait circuler les plans du tennis couvert.

### **Action sociale – logement social :**

Madame Camut expose que deux résidents ont contracté la Covid, sans développer de forme grave. Mme Favaretto a assuré le suivi de cette crise.

L'appartement disponible sera loué à compter du 15 mars 2022.

Une réunion avec Enéal est prévue le 17 février dans le cadre de l'ADAP et de la mise aux normes des locaux de la résidence autonomie.

Les élus discutent des possibilités de fêter comme il se doit l'anniversaire des 100 ans d'une locataire de la résidence autonomie.

### **Développement durable :**

Monsieur Stachowicz parle de l'association Fredon et plus généralement, des actions possibles dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre.

Il a réuni sa commission le 8 février qui a notamment traité du problème du tri des déchets au cimetière. La solution passera par l'achat de nouveaux bacs, doublé d'un affichage suivi et d'une réunion d'information aux usagers.

Monsieur Stachowicz indique que la commission a aussi émis l'idée de l'achat par la Commune de la maison sise au 32 avenue du Général de Gaulle pour y établir un commerce, un service public ou associatif...

### **Elections**

Les membres du Conseil Municipal communiquent leurs disponibilités pour participer à la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

### **Questions diverses**

M. le Maire porte à la connaissance de ses collègues :

- Le courrier de remerciements adressé par M. Querre et sa fille, suite à la cérémonie d'obsèques de Mme Querre.
- Mme Blandine Brunedetti a été nommée à la présidence de l'Union des Producteurs de Saint-Emilion.
- Qu'il a assisté à une réunion organisée par le Pôle Territorial du Grand Libournais relative à la stratégie d'aménagement commercial et au programme d'aide aux

entreprises et DAACL pour « imaginer le commerce d'aujourd'hui et l'économie de proximité de demain ».

Il présente le programme de la 21ème rencontre des Saint-Sulpice de France.

Mme Camut dit qu'elle a été nommée membre suppléant au Conseil Territorial de Santé chargé de décliner le projet régional de santé et, en particulier l'organisation des parcours de santé en lien avec les professionnels.

**Dates**

Commission des finances : 9 et 29 mars 2022 à 18h00

Conseil Municipal : 4 avril 2022 à 18h00

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.*

A collection of approximately 12 handwritten signatures in black ink, scattered across the lower half of the page. Some signatures are clearly legible, such as 'Rues', 'Evaronette', 'Camut', and 'Prunty'. Others are more stylized and difficult to decipher.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-033-213304801-20220315-DEL IB220315